CAP (Tapissier-tapissière d'ameublement en siège)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://captapissiersiege.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

TAPISSIER - TAPISSIÈRE D'AMEUBLEMENT EN SIÈGE

ÉDITION 2026

UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

nt : 3 pour l'unité UG1 complète ; aucun coefficient autonome pour l'EMC Durée :

Le candidat présente la liste de six documents prévue pour l'oral : deux documents en histoire, deux en géographie et deux en EMC, à raison d'un document par thème du programme. L'examinateur peut proposer un document de remplacement en cas d'absence ou de non-conformité d'un document.

Composition de l'épreuve	Support
Évaluation orale histoire-géographie-EMC : présentation du document tiré au sort et échange (20 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC : CENTRE D'EXAMEN DU CAP TAPISSIER-TAPISSIÈRE D'AMEUBLEMENT EN SIÈGE

La partie histoire-géographie-EMC de l'unité UG1 est évaluée à l'oral. Le candidat tire au sort un thème parmi ceux du programme et présente le document correspondant à ce thème dans sa liste. Il dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son document et répond aux questions de l'examinateur pendant un échange d'au plus 10 minutes.

La note porte sur la présentation et la compréhension du document, sa contextualisation, la mobilisation des connaissances, l'esprit critique, la cohérence de l'argumentation et l'emploi d'un vocabulaire approprié. Les documents DT 1 à DT 3 et le document réponse DR 1 constituent des supports de remplacement et de préparation proposés par le centre ; ils ne remplacent pas la liste de six documents que le candidat doit présenter.

Évaluation orale histoire-géographie-EMC : présentation du document tiré au sort et échange (20 points)

Comprendre, contextualiser et analyser un document ; construire un jugement argumenté

Le candidat présente le document correspondant au thème tiré au sort. Pour un thème d'EMC, il peut s'appuyer sur les documents DT 3 et sur la situation civique ci-dessous si un document de remplacement est nécessaire. L'évaluation est celle de la partie orale histoire-géographie-EMC, notée sur 20, et non d'une épreuve autonome d'EMC.

Situation civique : dans un atelier de tapisserie, une apprentie publie sur le compte public de l'entreprise une vidéo qui se moque des convictions religieuses d'un collègue. Un autre salarié demande que la vidéo soit retirée et souhaite signaler la situation. L'employeur doit examiner les faits, protéger les personnes concernées et agir dans le respect des règles applicables.

1.1 (4 points) Présentez le document tiré au sort : sa nature, son auteur ou son origine, sa date si elle est indiquée, son sujet et le thème du programme auquel il se rattache.

1.2 (4 points) Expliquez le contexte du document et reformulez son idée principale en vous appuyant sur des éléments précis du document.

1.3 (4 points) Pour le document d'EMC, identifiez les droits, libertés, principes ou responsabilités concernés par la situation civique. Distinguez l'expression d'une opinion de la mise en cause d'une personne en raison de ses convictions.

1.4 (4 points) Proposez une réponse adaptée à la situation en justifiant les démarches possibles et le rôle des personnes concernées. Votre réponse doit s'appuyer sur les principes et règles pertinents, sans présenter une opinion personnelle comme un fait établi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1.5 (4 points) Répondez aux demandes de précision de l'examinateur en mobilisant vos connaissances, en faisant preuve d'esprit critique et en utilisant un vocabulaire adapté au thème tiré au sort.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : LIBERTÉ D'OPINION ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, texte publié par le Conseil constitutionnel.

DT 2 : REPÈRES GÉOGRAPHIQUES : POPULATION MUNICIPALE DE GRANDES COMMUNES FRANÇAISES

Population municipale issue des populations légales millésimées 2022. Ces données permettent de comparer des communes situées dans différentes régions françaises ; elles ne décrivent pas à elles seules la diversité de leur population ni les conditions de vie de leurs habitants.

Source : INSEE, populations légales millésimées 2022, communes de France.

Population municipale de quatre communes, millésime 2022

Commune	Région	Population municipale
Paris	Île-de-France	2 102 650
Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	877 215
Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	520 774
Toulouse	Occitanie	511 684

Données INSEE, populations légales millésimées 2022.

DT 3 : LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT : ARTICLE 1

Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Ce texte constitue une référence pour étudier la liberté de conscience et la laïcité. Il ne suffit pas, à lui seul, à déterminer toutes les règles applicables dans une situation de travail : celles-ci dépendent notamment du statut des personnes, du contexte et des textes en vigueur.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Source : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1, texte publié sur Légifrance.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche de préparation orale — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Support de préparation pendant les 5 minutes prévues pour l'oral. Le candidat peut y noter des mots-clés ; il présente ensuite son document et répond oralement aux questions de l'examinateur.

Repères pour présenter et analyser le document

Repère	Notes du candidat
Nature, auteur ou origine, date	.....
Thème du programme et contexte	.....
Idée principale et éléments précis du document	.....
Connaissances utiles et vocabulaire	.....
Question ou enjeu civique, si le thème tiré au sort relève de l'EMC	.....
Conclusion ou jugement argumenté	.....

Fiche de préparation à remettre avec la copie, si elle est utilisée.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.